

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres absents : 3
Procurations : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 14 mai 2025 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 10 avril 2025. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - MM. Gérard MICHEL - Philippe PIERRON - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN - Marie-Françoise CHIROL - MM. Yannis BLAISE

Absents excusés : Mylène FAUL, Damien GUENAIRE

Absents : SCHERRER Frédéric

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Audrey FROEHLICH

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2025D2205-01

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « les ailes de la Cohès » dont le siège est à Niderviller.

La Maire expose que l'association organise pour la deuxième fois une brocante le 15 juin 2025 au cours de laquelle elle demande la prestation de la Batterie Fanfare les Lionssongs de HOFF dont le coût s'élève à 800€.

L'association sollicite une aide financière auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, participera à hauteur de 300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 23 mai 2025

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

La secrétaire de séance,
Audrey FROEHLICH

Affichée et publiée le

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 057-215705054-20250523-20252025D220501-DE